

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a alors demandé la permission de demander le consentement unanime de la Chambre. Ce à quoi l'Orateur a ajouté.

● (1610)

Manifestement, il n'y a pas consentement unanime. En tout cas, j'hésiterais à demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'un député puisse déposer un document. Je doute que ce soit un bon précédent à établir.

Quoi qu'il en soit, la Chambre est maîtresse de son propre Règlement et, comme je l'ai déjà dit, je pourrais peut-être proposer une solution que la Chambre trouverait acceptable et qui empêcherait n'importe quel député de déposer un document à la Chambre. Avec le consentement de la Chambre, nous pourrions peut-être faire imprimer la lettre en appendice au hansard d'aujourd'hui.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne voulais pas faire de chichi, monsieur l'Orateur, je voulais seulement faire taire ceux qui en réclament le dépôt de l'autre côté. Je regrette qu'elle ne puisse être déposée. Si c'est une proposition que vous me faites, monsieur l'Orateur, je vais sûrement retirer ma demande. Je serais ravi que la lettre soit annexée au hansard d'aujourd'hui. Ce document se révélera des plus intéressants au fur et à mesure que se déroulera la session.

M. l'Orateur adjoint: Il faut le consentement unanime de la Chambre. Consent-on à ce que la lettre mentionnée par le député soit imprimée en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où sont les caméras?

M. Alexander: Faites donc votre première déclaration officielle en tant que whip, Gus.

Une voix: Quelle chiffe!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Pour en revenir à l'amendement proposé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker), j'estime préférable que la présidence réserve sa décision à ce sujet, car, de prime abord, j'hésite à l'accepter sous sa forme actuelle. Par la même occasion, j'aimerais citer le paragraphe 6 du commentaire 202 qui dit:

Proposer le renvoi d'une question à un comité ne constitue pas une proposition d'amendement à une motion.

Plus loin, on lit au paragraphe 15 de ce même commentaire:

Un amendement qui approuve une partie d'une motion et rejette le reste n'est pas conforme au Règlement.

J'ai l'impression, après avoir jeté un bref coup d'œil à l'amendement que le député a proposé, que cela pourrait bien être le cas. Aussi, j'aimerais examiner la question plus attentivement et remettre ma décision à plus tard. Dans l'intervalle, si la Chambre est d'accord, je donnerais la parole au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) afin qu'il poursuive le débat. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, tout d'abord j'avouerai que j'ai failli perdre un pari. Au début de la journée, je faisais part à l'un de mes collègues de

[M. l'Orateur adjoint.]

ma stupéfaction de voir comment jusqu'ici, le parti progressiste conservateur s'était arrangé, au cours de la présente législature pour ne jamais prendre position sur quelque question que ce soit. Je lui ai dit que, à mon avis, il continuerait d'en être ainsi et mon collègue m'a répondu: «Non, vous verrez, ils vont prendre position de manière définitive et sans ambiguïté à propos de la radiodiffusion des débats».

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le leader parlementaire du parti conservateur et pendant les trois premiers quarts de son allocution, je me suis dit, que mon Dieu, j'allais perdre mon pari, et qu'il allait enfin se prononcer sur la question. Il a fait valoir tous les avantages qu'apporteraient la radiodiffusion et la télédiffusion des débats de la Chambre, qui feraient de celle-ci une Chambre digne du XX^e siècle. Cependant, j'ai ensuite poussé un grand soupir de soulagement, car j'avais gagné mon pari. En effet, le leader du parti conservateur à la Chambre a ensuite proposé un amendement qui vient contredire complètement tout ce qu'il avait dit. Si la Chambre accepte l'amendement qu'a hypocritement présenté le parti conservateur, le comité devra faire une étude des coûts de la diffusion des débats de la Chambre, puis examiner l'incidence de cette diffusion sur les droits et immunités des députés et il sera ensuite autorisé à faire de nouvelles recommandations à la Chambre et, on le présume, à étouffer l'idée dans l'œuf.

Bref, le parti conservateur veut comme d'habitude le drap et l'argent. Il veut pouvoir débiter tous les bons arguments en faveur de quelque chose, mais au lieu d'avoir le cran et la fermeté voulus pour y donner suite et peut-être pour s'en faire reprocher certains mauvais aspects, il flanche et propose de confier au comité ce qu'en fait deux comités de la Chambre ont déjà étudié au cours de deux législatures, au cours de deux sessions, c'est-à-dire toute la question de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre. J'ai déjà entendu bien des propos hypocrites de la part du parti conservateur, mais il s'est surpassé aujourd'hui. Je dirai que nous n'acceptons nullement cet amendement stupide, même si Votre Honneur juge qu'il est réglementaire.

M. Hnatyshyn: Tout ce que vous pouvez dire dans ce sens, Ed, est flatteur pour nous.

M. Broadbent: Nous entendons un député des premières banquettes du parti conservateur qui a découvert récemment que le chômage sévissait au Canada nous dire: «Voyez les résultats du sondage Gallup.» Voilà l'essentiel de ses remarques. La conséquence en est que mon parti rallie toujours 16 p. 100 des suffrages, alors que la cote du sien a augmenté. Bien sûr, j'aimerais voir monter la cote de mon parti, mais je tiens à dire au député que mes collègues et moi-même n'avons pas été élus à la Chambre des communes pour participer à des concours de popularité, ni pour essayer de façon cynique de gagner sur tous les tableaux à la fois, mais bien pour prendre une position. Nous défendrons le gouvernement aujourd'hui et nous le faisons volontiers lorsqu'il fait ce qu'il doit faire. Je tiens à dire au député que son parti est demeuré dans l'opposition presque continuellement depuis le début du siècle, en tout cas depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cela s'explique peut-être par le fait qu'il n'a pas le courage intellectuel et moral voulu pour prendre position à l'égard de questions données.